

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 22 JANVIER 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	35
Absents représentés	7
Absents excusés	2
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT DEUX JANVIER à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 janvier 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir de la motion), Mmes POLIAN, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD (à partir de la motion), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, MM. SEBKHI, MOKRANI, AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BERNARD Sandrine (à partir de la motion) BAILLON Sigrid, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire, représenté par M. MARCHAND,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,
Mme LESENS, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD Méhadée,
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE.

ABSENTS EXCUSES

M. RIEDACKER, conseiller municipal (jusqu'au vote du CRDB),
M. HEFAD, conseiller municipal (jusqu'au vote du CRDB).

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme BERNARD Sandrine, conseillère municipale (jusqu'au vote du CRDB).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 18 décembre 2014.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE la motion contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

A/ RECOIT une information sur les implantations illicites sur le territoire de la Commune.

(Pas de vote - Information)

B1/ APPROUVE dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet », les engagements suivants :

- mise en œuvre d'une démarche de remise à plat de la politique prévention et de gestion des déchets du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long,

- mise en œuvre d'une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités,

- aller vers la transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des acteurs candidats,

- faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.

et APPROUVE le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la réflexion ou la mise en place de 10 actions agissant sur la prévention des déchets et l'amélioration de la performance de tri des déchets.

(unanimité)

B2/ APPROUVE le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale au profit de la société SADEV94 concernant la parcelle sise, 56 Quai Auguste Deshaies à Ivry-sur-Seine, cadastrée section AY n° 56 pour une superficie de 5860 m².

(43 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

2/ ACCORDE la garantie communale à hauteur de 40 %, à SADEV94, pour un prêt souscrit auprès de la Deutsche Pfandbriefbank AG pour un montant de 40 000 000 €, (montant en principal garanti de 16 000 000 €) et APPROUVE la convention de garantie dans le cadre de l'opération Ivry-Confluences.

(22 voix pour, 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA, 11 abstentions :

M. PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mme LESENS, MM. RHOUMA, HEFAD et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. MARCHAND, BELABBAS)

3/ ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM IDF Habitat pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 2 354 000 € qu'elle doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE une subvention de 90 000 € à la SA d'HLM IDF Habitat pour la construction de 18 logements sis 8 rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

4/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 5 996 187 € qu'il doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 40 logements sociaux sis 74/76 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine.

(32 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 1 abstention : MM. RHOUMA et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes KIROUANE, SEBAIHI, POURRIOT, MM. BOUYSSOU, HEFAD MARTINEZ)

5/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Martine Baticle, régisseur titulaire de la régie d'avances pour le cabinet du Maire, pour un montant de 126,85 €.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de l'association du Croissant Rouge du Kurdistan pour soutenir ses actions humanitaires et de solidarité internationale.

(unanimité)

7/ MODIFIE la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2012 en son article 4, en ce que les emplacements de stationnement sis du côté pair de la rue Hoche et directement accessibles depuis celle-ci (par opposition à ceux accessibles depuis la contre-allée desservant le 80-90-100 rue Hoche) sont désormais réglementés en zone « longue durée » du secteur résidentiel Petit Ivry et DIT que sur l'ensemble des secteurs de stationnement payant, le stationnement à titre gratuit des véhicules affichant soit la carte européenne de stationnement pour personne handicapée, soit la carte de priorité, soit la carte d'invalidité est autorisé, et RAPPELLE que seuls ont accès aux emplacements de stationnement réservés les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personne handicapée, la gratuité du stationnement pour les titulaires des cartes de priorité et d'invalidité s'appliquant uniquement sur les emplacements « banalisés ».

(44 voix pour et 1 abstention : Mme WOJCIECHOWSKI)

8/ PREND ACTE de la substitution de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel dans le cadre de son adhésion au SIGEIF.

(unanimité)

9/ APPROUVE le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

(31 voix pour et 14 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

10/ APPROUVE le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

11/ APPROUVE la convention EUROPA CINEMAS Media relative à la diffusion des films européens avec l'association Europa Cinemas.

(unanimité)

12/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2017 avec l'association Atout Majeur.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

13/ DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour l'année 2015 tel que 2 séjours de 20 personnes retraitées autonomes, soit 40 personnes et 1 séjour pour 10 personnes en perte d'autonomie, FIXE pour les trois séjours, la participation de la Ville par personne à 420 € pour les personnes imposables et à 235 € pour les personnes non imposables, déduction faite de la participation de l'ANCV, FIXE un droit d'inscription de 150 € demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation sauf impérieuse nécessité et sur justificatif et APPROUVE la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, pour les années 2015 et 2016

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

14/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne relative au service départemental de télé assistance, et ce pour une durée d'un an renouvelable jusqu'au terme du marché passé entre le Département du Val-de-Marne et la société prestataire, soit le 21 juillet 2018.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LA SECRETAIRE

POUR LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU